

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 29 juillet 2021  
Nombre d'élus en exercice : 22  
Présents : 18  
Absents : 4  
Votants : 20 (18 + 2 pouvoirs)  
Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :  
Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération : **08 SEP. 2021**

DELIBERATION N° 2021-26(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 7 septembre le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Michèle COTTRET, Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Isabelle MORINEAUD, Michèle MOUTTE, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA. Messieurs Bruno ACCIAÏ (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO), Claude BONDIL, Bernard CODOUL (suppléant de monsieur SPAGNOU), Alain DELSAUX, Marcel GOSSA, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par monsieur ACCIAÏ), Patricia PAUL (ayant donné pouvoir à monsieur CASTEL). Messieurs Benoît GAUVAN, Daniel SPAGNOU (représenté par monsieur CODOUL), Jean-Michel TRON (ayant donné pouvoir à monsieur BONDIL), Robert GAY (à partir de 15h30).

**Objet : Désignation des membres du Conseil d'administration au sein du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail**

**Le Président CASTEL expose :**

La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun à tous les personnels du SDIS 04 est fixée selon les dispositions du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié. Aussi, il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner les représentants titulaires et suppléants de l'établissement public. Ces représentants peuvent être désignés soit parmi les membres de l'organe délibérant, soit parmi les agents de l'établissement.

Le CHSCT du SDIS 04 est composé de cinq représentants de l'administration et de cinq représentants du personnel.

**Il est demandé au président du conseil d'administration de désigner cinq représentants de l'établissement (ainsi que cinq suppléants) siégeant au CHSCT.**

**Le président propose de désigner les élus suivants en qualité de représentants de l'administration au CHSCT :**

	Titulaires	Suppléants
Président	- Jean-Claude CASTEL	- Sandra RAPONI
Membres	- Bernard LIPERINI - Jean-Michel TRON - Patricia PAUL - Le Directeur départemental du SDIS	- Serge PRATO - Michèle COTTRET - Alain DELSAUX - Le Directeur départemental adjoint du SDIS

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration ont validé, à l'unanimité, les désignations des représentants de l'administration au CHSCT, les jour, mois, an que ci-dessus.**

Le président du Conseil d'administration

  
Jean-Claude CASTEL